



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-96 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Carte des grandes affectations**

La carte 1 annexée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée :

- 1° par l'agrandissement d'une aire d'affectation AXE COMMERCIAL à même une partie d'une aire d'affectation RESSOURCES;
- 2° par la modification du périmètre d'urbanisation en conséquence.

Ces modifications sont illustrées sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

2. **Carte « Les nouvelles AIRES DE CONSOLIDATION URBAINE ou partie de l'AXE DE CONSOLIDATION URBAINE »**

La carte 10 annexée à ce règlement est modifiée conformément au plan joint au présent règlement en annexe B.

Adopté le 3 février 2014

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 AVRIL 2014